



## Annexe 3

## IMPORTANT

Les formulaires et fiches bilan sont à télécharger à l'adresse <https://www.ac-guyane.fr/les-cordees-de-la-reussite-122905>

L'appel à projet Cordées de la réussite 2023/2024 se compose de :	DESTINATAIRES	Adresse de destination	DATE LIMITE
une présentation des modalités de l'AAP Cordées de la réussite	Lycées, collèges <b>Têtes de cordée</b>		
<b>Annexe 1</b> : Formulaire de demande de financement pour EPLE (Collèges et lycées)	Lycées, collèges	<a href="mailto:lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr">lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr</a>	<b>le 15 mai 2023</b>
<b>Annexe 2</b> : Formulaire de demande de financement pour Têtes de Cordée	<b>Têtes de cordée</b>	<a href="mailto:lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr">lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr</a>	<b>le 15 mai 2023</b>
<b>Annexe 3</b> : Guide d'accompagnement	Lycées, collèges <b>Têtes de cordée</b>		
<b>Annexe 4</b> : Modalité de dépôt des dossiers sur la plateforme« Dauphin»	<b>Têtes de cordée</b>	<a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr</a>	<b>Le 30 juin 2023</b>
<b>Annexe 5</b> : Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Guyane	Lycées, collèges <b>Têtes de cordée</b>		
<b>Annexe 6</b> : Fiche BILAN 2022/2023 pour EPLE ayant reçu des financements en 2022/2023 , sans renouvellement de financement pour 2023/2024.	Lycées, collèges	<a href="mailto:lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr">lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr</a>	<b>le 15 mai 2023</b>
<b>Annexe 7</b> : Fiche BILAN 2022/2023 pour Tête de cordée ayant reçu des financements en 2022/2023 , sans renouvellement de financement pour 2023/2024	<b>Têtes de cordée</b>	<a href="mailto:lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr">lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr</a> et Pour dotation préfecture bilan sur site <a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr</a>	<b>le 15 mai 2023</b>

➤ Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile à l'envoi de votre dossier.

## Partie I : IDENTIFICATION

**1-Numéro UAI/RNE** : à demander à votre secrétariat

**2- Type d'établissement** : cocher toutes les caractéristiques de votre établissement

La liste **des Quartiers Prioritaires de la Ville est en annexe 5** ; Les villes de St Laurent du Maroni, Kourou et Cayenne ont été labellisées **cités éducatives**.

**3- Le référent administratif** est le chef d'établissement.

4- Les partenariats entre établissements « encordés » et Tête(s) de cordée doivent être formalisés par la signature d'une convention.

5- Il peut cependant exister d'autres partenariats de proximité entre même catégorie d'établissements, dans un bassin ou autour d'une même cordée.

## Partie II : BILAN DE L'ANNEE N-1

**1-Rappel du contexte**, des besoins, des objectifs ; lien(s) avec le projet d'établissement et la politique d'orientation déjà mis en œuvre dans l'établissement et description des actions réalisées : bien distinguer ce qui relève d'autres dispositifs comme « devoirs faits », « parcours avenir » et/ou les semaines de l'orientation avec les actions des cordées qui apportent un complément d'actions pour élèves volontaires.

2-b- **la semaine des cordées** (Du 16/01 au 21/01/2023) : résumer les différents types d'actions, et les partenariats. Indiquer le nombre d'élèves participants.

4- **Effectif des bénéficiaires** : données demandées par le ministère. **L'ensemble de ces élèves doivent avoir été inscrits sur la base « SIECLE »**

5- **Evaluation** : quantitative et qualitative par rapport aux autres années ; quels indicateurs permettent d'affirmer que les objectifs ont été globalement ou partiellement atteints ? Comment mesurer l'impact des actions cordées sur les élèves ? l'équipe pédagogique ? les choix d'orientation ?

*Exemple d'indicateurs d'impact de vos actions : taux de présence/ absentéisme aux séances de tutorat ou aux actions ponctuelles, taux d'abandon en cours d'année, taux de satisfaction auprès des élèves, des tuteurs, des partenaires, impact sur les vœux d'orientation et parcours des jeunes ; impact sur le comportement, les résultats scolaires des élèves, impact sur la mixité et l'égalité filles/garçons.*

## RESSOURCES ET BUDGET 2022/2023

**1-Moyens humains** : nombre de personnes impliquées dans les projets cordées. Avez-vous un service civique dans l'établissement qui est associé aux actions des cordées ? Les parents ont-ils été sollicités ?

2- les HSE cordées : à qui ont-elles été attribuées et pour quelles types d'activités ?

3-Bilan budget 2022/2023 : ajouter les rubriques nécessaires ou plus précises. Vous pouvez solliciter d'autres financeurs comme la commune, la CTG pour la transport ou d'autres organismes (entreprises, fondations) en dehors de cet appel à projet.

Cet AAP regroupe 3 financeurs :

MENJS( Education Nationale )	MESRI (L'enseignement supérieur)	ANCT (La préfecture de Guyane)
Dotation gérée par le rectorat		Dotation gérée par la préfecture sur dauphin
Frais de visite pour élèves Rémunération d'intervenants Frais d'organisation d'actions	Indemnités de déplacement pour les étudiants tuteurs Rémunération d'associations : ex formation tuteurs	Actions financées en fonction de la part du public ciblé en QPV et en relation avec les associations et partenaires locaux
Pour les EPLE	Pour les têtes de Cordées	

### Partie III- PROJET D'ACTIVITES pour l'année 2023/2024 : Les données sont prévisionnelles.

1 et 2 : voir partie II

**3 Organisation / communication** : quelles actions en amont du projet ? information en fin d'année auprès des 5<sup>èmes</sup> ? à la rentrée ? auprès des collègues ? des parents ? Comment faire connaître et valoriser vos actions ? par quels moyens, quels supports ? qui informe ?

3-b-Quelles sont les modalités de recrutement des élèves volontaires ? Y-a-t-il un engagement de la part de l'élève ? Les parents sont-ils informés ?

3-c-Décrivez les modalités de co-construction des actions avec les têtes de cordées ? Comment s'organisent les échanges ? Nombre et fréquence de réunions envisagées?

**4 et 5 – Se reporter à la partie II**

4-b-Le programme d'actions contribue-t-il à l'égalité filles-garçons ? en fonction également de la répartition filles-garçons de l'établissement.

Comment dans vos actions, vous sensibilisez vos élèves à l'égalité des sexes, ou comment vous abordez les inégalités actuelles, les stéréotypes pour mieux les combattre ?

5- Evaluation : se reporter à la partie II

### Partie IV- RESSOURCES ET BUDGET PREVISIONNELS 2023/2024

Se reporter à la partie II- RESSOURCES ET BUDGET 2022/2023